



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

17 NOVEMBRE 2022

DATE D’AFFICHAGE

17 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

OBJET

**PRESENTATION DU RAPPORT
D’ACTIVITES 2021 DU SIARCE**

PRISE D’ACTE

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-deux, le 24 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS-VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEUX, Léa PHALIPPOUX,

Étaient absents excusés :

Madame Françoise BOUSSAT

Monsieur Laurent PERTHUIS

Madame Maria PIRKA

Donne pouvoir à :

Monsieur Ariel SHEPS

Madame Claire HERLIN

Madame Marie Solange GRILLOT

Était (ent) absent (es) :

Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE

Messieurs Guy Charles HUMBERT, Julien CAYZAC, Agostino MUZZIN

DELIBERATION

PRESENTATION DU RAPPORT D’ACTIVITES 2021 DU SIARCE

VU les articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du CGCT,
VU l’arrêté préfectoral n°2002-PREF-DRCL 0393 du 11 décembre 2002 portant création de la Communauté de Communes du Val d’Essonne,
VU l’arrêté préfectoral n°2003 PREF-DRCL 435 du 15 décembre 2003 portant adhésion des communes de Baulne et La Ferté-Alais à la Communauté de Communes du Val d’Essonne,
VU l’arrêté préfectoral n°2018-PREF-DRCL/086 du 28 février 2018 portant modification des statuts de la CCVE par l’extension de ses compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, à l’eau et à l’assainissement,
VU Le Rapport d’activité du SIARCE 2021,

Ayant entendu l’exposé de Madame le Maire de tous les rapports.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE

PREND ACTE du rapport d’activités 2021 du SIARCE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,
Mariannick MORVAN



Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20221124-069_2022-DE
Reçu le 02/12/2022